

**Arrêté N° 2022-271 portant renouvellement des fonctions
de Mme CASTAGNE VEZIES en qualité de chargée de mission**

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés et notamment l'article 38 ;
- Vu** l'arrêté 2019-167 du 26 septembre 2019 portant nomination de Mme CASTAGNE VEZIES en qualité de chargée de mission ;
- Vu** l'arrêté 2021-295 du 14 décembre 2021 portant renouvellement de Mme CASTAGNE VEZIES en qualité de chargée de mission aux Masters MEEF à compter du 1^{er} septembre 2021 et jusqu'au 31 août 2022 ;

Arrête :

- Article 1 :** Madame Clotilde CASTAGNE VEZIES, Maître de Conférences, est renouvelée dans sa fonction de chargée de mission aux Masters MEEF.
- Article 2 :** L'intéressée bénéficie d'une équivalence horaire de 50 heures ETD annuelles au titre de cette mission.
- Article 3 :** La mission est définie dans la lettre annexée au présent arrêté.
- Article 4 :** La mission, qui prend effet à compter du 1 septembre 2022 prendra fin le 31 août 2023.

Fait à Lyon, le 27 octobre 2022


Nathalie DOMPNIER

